

ERRATUM

AVIS PUBLIC DE PRÉSENTATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT 4-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

PRENEZ AVIS qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public du 21 janvier 2026 relatif à la présentation et à l'adoption du règlement 4-5 modifiant le règlement 4 sur le traitement des membres du conseil municipal.

En effet, au point 6 de l'avis public, la date de présentation du règlement pour adoption aurait dû se lire « **10 mars 2026** » au lieu de « **10 février 2026** ».

Donné à Repentigny, ce 22^e jour du mois de janvier 2026.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat